

DEPARTEMENT Val d'Oise
CANTON L'Isle-Adam
COMMUNE Asnières-Sur-Oise

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

Accusé de réception en préfecture
095-219500261-20220114-DM006-2022-AR
Date de télétransmission : 14/01/2022
Date de réception préfecture : 14/01/2022

DECISION DU MAIRE

en date du 06 janvier 2021

Contrat de maintenance annuel du système de contrôle de stationnement Municipal GVE Cloud : Géo verbalisation électronique Cloud

=====

N° 06

Le Maire d'Asnières-sur-Oise,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020, rendue exécutoire suite à dépôt en Sous-Préfecture de Sarcelles le 29 mai 2020, donnant au Maire délégation pour une partie des attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'une maintenance du logiciel Municipal GVe, du terminal de verbalisation et l'accès aux différents services d'accès et d'utilisation,

DECIDE

Article 1 : la signature d'un contrat entre la Société LOGITUD Solutions sise ZAC du Parc des Collines – 53, Rue Victor Schoelcher à Mulhouse (68200) et la commune pour la maintenance annuelle du logiciel Municipal GVe Cloud et l'accès aux différents services.

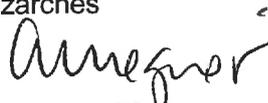
Article 2 : le tarif forfaitaire de 297,97 € HT – 357,56 € TTC est appliqué à compter du 1^{er} janvier 2022, et pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2022. Le contrat sera tacitement reconduit pour une période d'un an, deux fois maximum.

Le tarif forfaitaire sera révisé chaque année selon la formule mentionnée dans le contrat.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des actes de la commune et ampliation sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet du Val d'Oise
- Monsieur Le Trésorier Principal de Luzarches


Le Maire,

Claude KRIEGUER

